

Contribution du Groupe français Genre et développement soutenable en vue de Rio + 20

vendredi 21 octobre 2011

Sommaire de cet article

- [L'égalité femmes-hommes au cœur de la définition du développement soutenable](#)
- [Prendre en compte les changements dans les rapports de genre et l'émergence des mouvements \(...\)](#)
- [Pour un partage égalitaire du pouvoir et de l'accès aux processus décisionnels](#)
- [« Economie verte », de quoi s'agit-il ? S'attaquer aux causes des inégalités et de la crise \(...\)](#)
- [Propositions](#)
- [Groupe de contact Genre & développement soutenable, France](#)
- [Annexe / Engagements internationaux et de la société civile concernant le genre et le \(...\)](#)

[Télécharger ce texte de position au 30/10/2011, pdf 12 p.](#)

Télécharger la version anglaise en bas de ce texte.

L'égalité femmes-hommes au cœur de la définition du développement soutenable

*La conférence Rio + 20 est l'occasion d'une **redéfinition** d'un « développement soutenable » qui réaffirme que les équilibres écologiques, sociaux, économiques ne pourront être atteints que si les droits humains sont respectés, partout dans le monde. Le développement soutenable ne doit pas être réduit à un « capitalisme vert », une « économie verte », une « gouvernance par des experts ». L'économie est un outil au service du progrès social. L'expertise citoyenne et la démocratie sont indispensables à une bonne gestion des biens communs.*

Dans cet objectif, la conférence Rio + 20 doit intégrer un **enjeu transversal : le genre**. Cette approche vise à prendre en compte l'impact du mode de développement sur les rapports sociaux entre hommes et femmes, actuellement fondés sur des inégalités politiques, économiques, sociales, environnementales, culturelles... et, en retour, l'impact de l'approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes sur l'émergence d'un réel développement soutenable [1]

Pour ce faire, l'approche Genre et développement (GED) a été progressivement élaborée et appropriée à la fois par certaines institutions internationales de développement et par des mouvements et organisations des société civiles, notamment au Sud. Cette contribution à la remise en cause du paradigme du développement classique est présente dans toutes les conférences des Nations unies sur l'environnement et le développement depuis trente ans du côté institutionnel comme du point de vue de la société civile, avec, par exemple, la publication de [l'Agenda 21 des femmes pour une planète en bonne santé et en paix](#), avant la Conférence de Rio. En France, pour le Sommet mondial de Johannesburg, dans le cadre du collectif Joburg 2002, une plate-forme Femmes pour la qualité de la vie, pour une approche féministe du développement durable a été élaborée.

Les organisations écologiques et environnementales, les organisations de solidarité internationale et les mouvements sociaux s'accordent sur le constat d'une **crise systémique**, à la fois financière et économique, écologique, sociale, idéologique, politique. Mais ce constat évacue souvent l'enjeu de **l'évolution des rapports sociaux entre femmes et hommes (le « genre »)**, alors qu'il est au cœur à la fois des crises et des solutions pour les résoudre. Changer ces relations constitue un pivot stratégique de la **transition** vers un mode de développement soutenable, qui s'appuie sur une allocation équitable des ressources dans les limites écologiques de la biosphère. Il s'agit de débattre et d'agir sur des réalités individuelles et collectives très concrètes, comme l'exercice et la répartition du temps, de l'espace, de la mobilité, des ressources, des revenus, des processus décisionnels, ce qui revient à organiser et planifier

cette transition. Les politiques publiques qui visent seulement à « intégrer les femmes dans le développement » ne remettent pas en cause la nature de ce développement et instrumentalisent le rôle social et le travail des femmes pour pallier, par exemple, les démantèlements de services collectifs. Ces politiques occultent par exemple le fait que les femmes (et notamment les migrantes) servent souvent de variable d'ajustement sur le marché du travail.

Les femmes subissent les **répercussions négatives** du mode de développement non soutenable car elles sont obligées de cumuler leurs responsabilités traditionnelles (comme le fait d'assurer les tâches domestiques, le soin aux enfants et aux personnes âgées) avec de nouvelles exigences économiques et sociales tout en affrontant une précarisation croissante [2]. Dans les pays pauvres, l'érosion de la biodiversité, la raréfaction des ressources en eau et le manque d'infrastructures d'assainissement, la désertification et les conflits résultants de l'accaparement de terres et du contrôle des semences, les affectent directement, tout comme la régression des services collectifs les surchargent partout dans le monde, en milieu rural et urbain. En même temps, les femmes sont des **actrices** spécifiques de par leur investissement dans l'économie sociale et solidaire, leur préoccupation concernant la santé environnementale, leur apport à une gestion équitable des biens communs, des (bidon) villes et des quartiers. Les mouvements de femmes au niveau local et international proposent d'importantes alternatives, et leur dynamisme et innovation ouvrent la voie de l'innovation sociale et préfigurent des modes de développement plus humains et solidaires.

Les vingt dernières années ont vu **l'émergence et le renforcement d'organisations de femmes et de mouvements féministes** qui ont contribué à la critique du capitalisme et de son lien avec la structure patriarcale et participent activement aux plaidoyers locaux, nationaux et internationaux, aux mouvements de contestation et de propositions (Forums sociaux, contre-sommets G8-G20 etc.) [3].

Parallèlement, la montée des intégrismes religieux et une compréhension étroite de la notion de « diversité culturelle » (**4ème « pilier » du développement durable**) sont des freins redoutables et constituent de nouveaux facteurs de régressions et de résistances à l'émancipation humaine.

Prendre en compte les changements dans les rapports de genre et l'émergence des mouvements sociaux

Les rapports de genre connaissent des bouleversements majeurs. On observe dans le monde une **renégociation** des rapports femmes-hommes, à mettre en parallèle avec les renégociations des rapports Nord / Sud, centre / périphérie, dominants / dominés, etc. Ces **changements de rapports sociaux de sexe** dans leur diversité géographique et culturelle influent directement sur toutes les sphères du développement soutenable au niveau territorial comme au niveau global : démographie, **migrations**, production, consommation, gestion des **risques naturels et technologiques**, sécurité, **conflits** et guerres, accès et revendications de droits, éducation, participation, sphère décisionnelle et politique, etc.

Par exemple, l'enjeu **démographique** est indissociable de celui des droits. Une planification familiale efficace nécessite l'autonomie des femmes, le plein contrôle de leurs droits sexuels et de la procréation, leur scolarisation ainsi que l'éducation des femmes et des hommes, le partage équitable des ressources et des décisions, la lutte contre les violences.

La question des droits des femmes et de l'égalité des femmes et des hommes est présente depuis plus de quarante ans dans le débat international sur les finalités et les modalités du « développement ». La contribution spécifique des femmes au développement durable est affirmée dans le **principe 20 de Rio** ("*Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable*") et développée dans le [chapitre 24 de l'Agenda 21](#).

Les institutions internationales comme le PNUD ont progressivement affiné leur analyse du développement humain en complétant l>IDH par des *indices sexo-spécifiques*, de participation des femmes

et de genre [4].

En 1995, à la [Conférence de Pékin sur le statut des femmes](#), les Etats se sont engagés à mettre en œuvre **12 objectifs**, dont un concernant spécialement l'environnement (11. *Egal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement*) ou sur la « *pauvreté croissante des femmes* », faisant du partage du pouvoir et de la prise de décision (7) ainsi que des changements de comportements, et de l'éradication des stéréotypes concernant les rôles des hommes et des femmes une condition pour la mise en place des politiques publiques, dans le cadre d'une approche intégrée de l'égalité (*mainstreaming du genre*).

En 2000, les [Objectifs du millénaire pour le développement](#) engagent à « *Promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes* » (objectif 3). Un enjeu est de rendre l'approche de l'égalité transversale à tous les OMD

En 2002 le [Sommet mondial du développement durable](#) de Johannesburg, même si ses résultats ont été très décevants, a réaffirmé les engagements antérieurs et demandé l'information sexospécifique et l'élaboration par les Etats d'indicateurs d'égalité femmes-hommes. Au SMDD, la question de la légitimité et de l'architecture (BM-FMI-OMC) du système international a été posée avec force par les organisations de femmes. Elles ont souligné l'importance de traiter dans d'autres instances que l'OMC les questions agricoles, celles des services publics. Depuis cette question a revêtu encore plus d'acuité avec l'extension des négociations aux questions des services environnementaux, des services de l'eau, de l'énergie mais également avec le développement des négociations bilatérales entre pays ou l'accord économique et commercial qui se négocie en ce moment entre le Canada et la Commission de l'Union européenne.

Les inégalités entre femmes et hommes, leur participation non équitable à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques constituent un des freins principaux à la mise en œuvre des engagements internationaux sur le développement durable. L'approche par les droits et notamment les **Droits économiques sociaux et culturels et les droits environnementaux** constitue un nouveau levier, promu par les mouvements et organisations de femmes dans le monde entier et en particulier au Sud. Le développement soutenable met l'accent sur d'autres relations à la production, et appelle un développement non productiviste qui fasse plus de place à la "rentabilité" sociale et collective, et aux valeurs qui ont été historiquement marginalisées et laissées aux femmes.

Pour un partage égalitaire du pouvoir et de l'accès aux processus décisionnels

Les **femmes** sont considérées dans le développement durable comme un des [groupes majeurs de la société civile](#) et constituent de plus un **groupe transversal** aux autres groupes majeurs (jeunes, paysans, communauté autochtones etc.). A ce titre leurs organisations sont officiellement présentes dans les négociations internationales sur le développement soutenable [5].

Mais depuis quelques années, la **focalisation sur le changement climatique** global, lui-même conçu comme un domaine scientifique et technique, tend à en faire un secteur essentiellement masculin. Alors même que les femmes sont à la fois actrices spécifiques dans la prévention et l'atténuation du réchauffement climatique global et sont impactées de façon spécifique par les catastrophes naturelles, elles restent largement absentes des négociations climatiques à haut niveau [6], tout comme, sur le terrain, elles sont oubliées des études d'impact environnementales. Compte-tenu du **caractère sexué du pouvoir** (une douzaine de cheffes d'Etat ou de gouvernement sur 192 Etats), les femmes sont aussi absentes des autres instances de gouvernance - y compris celles qui sont illégitimes comme le G8 / G20 -, des négociations de paix, des négociations bilatérales pour les accords économiques, etc.

Par ailleurs, la **gouvernance mondiale des droits des femmes** a récemment évolué, débouchant sur la création de l'ONU-Femmes officialisée en juillet 2010 et résultant de la fusion et de la consolidation de la Division de la promotion de la Femme (DAW), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-

femmes (OSAGI) et le Fonds de Développement des Nations unies pour les femmes (UNIFEM). Cette rationalisation répond à la question constante de la nécessaire transversalité des stratégies et des politiques en matière de genre. Il faut qu'elle se traduise par une augmentation très significative des moyens et non une plus forte exigence à moyens réduits.

La prise en compte progressive de l'approche de genre, promue depuis le début de la décennie des femmes des Nations unies en 1975 a contribué à alimenter la réflexion sur les inégalités et les systèmes de domination, participant à la définition d'un « développement humain durable et équitable », notamment à partir du **Programme d'action de Pékin** et la **priorité au gender mainstreaming** (intégration transversale de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques), articulé aux actions spécifiques en faveur des femmes.

La diversité des situations et des contextes en la matière - même si les inégalités femmes-hommes constituent une constante de toutes les sociétés - favorise une réflexion et des pratiques qui peuvent **enrichir la notion de diversité culturelle**, devenue un 4ème pilier du développement soutenable au sommet mondial de Johannesburg en 2002. Les réflexions et les revendications sur la diversité culturelle et sur la nécessaire appropriation et adaptation du concept et des pratiques de développement durable par chaque société et chaque contexte doivent être examinées en inter-action avec le principe universel de liberté et d'égalité des femmes et des hommes et en prenant en compte l'analyse de genre qui étudie les liens et impacts réciproques entre les politiques et les rapports femmes - hommes.

Enfin, la reconnaissance de « l'intersectionnalité » (croisement des rapports sociaux de sexe, de classe, d'origine culturelle [7], de génération...) et les approches méthodologiques s'y référant développées par l'approche de genre constituent un nouvel apport fécond à l'analyse comme aux méthodologies à inventer pour la mise en œuvre d'un développement soutenable.

Des facteurs essentiels à la gouvernance : démocratie, participation, éducation

Il est illusoire de viser un développement humain équilibré tout en excluant ou **marginalisant certaines catégories sociales des sphères décisionnelles** et des mécanismes de concertation et de négociation, car cela revient d'une part à priver ces catégories de leurs droits fondamentaux, et, d'autre part, à priver les sociétés de richesses humaines considérables. Or dans le monde, les filles et les femmes ont un accès moindre à la scolarisation, à l'alphabétisation, à la formation initiale et continue, aux formations techniques et scientifiques, aux technologies de l'information et de la communication.

Des objectifs quantitatifs sont fixés pour l'accès à **l'éducation** au niveau international. Les atteindre nécessite de prendre davantage en compte des obstacles tels que le manque d'infrastructures sanitaires et d'assainissement qui entravent la scolarisation des filles. D'autre part, les aspects qualitatifs devront être mieux pris en compte afin que le milieu éducatif ne demeure pas un lieu de transmission de préjugés sexistes, ce qui est le cas actuellement dans le monde entier y compris dans les matières scientifiques (livres scolaires, curriculum, orientation biaisée, violences sur les filles etc.).

Comme tous les lieux de pouvoir à partir d'un certain niveau de décision, la **recherche**, les institutions d'expertise scientifiques, sont majoritairement masculins.

En matière de **concertation**, la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la définition des agendas 21 et plans climat nationaux et territoriaux peut fournir une base de référence. De ce point de vue, la [Charte européenne de l'égalité dans la vie locale](#) est un outil intéressant à croiser avec les stratégies locales de développement soutenable.

« Economie verte », de quoi s'agit-il ? S'attaquer aux causes des inégalités et de la crise écologique ou ouvrir de nouveaux marchés ?

La **mondialisation économique capitaliste**, fondée sur la prédation des ressources naturelles et

humaines, le gaspillage d'énergie, la mise en concurrence de tous et toutes, le creusement des inégalités comme système de répartition des richesses, a mis à mal les systèmes de solidarité, de protection sociale, les services publics, et l'environnement, touchant en premier lieu les femmes. La définition d'une **économie verte** est au cœur de l'agenda officiel de Rio + 20. S'agit-il de s'attaquer aux vraies causes de la crise écologique ou - sous couvert de la nécessité d'une gestion globalisée - de privatiser le carbone, les terres, la biodiversité, les semences... pour ouvrir de nouveaux marchés et intégrer les biens communs dans un marché spéculatif ? De nombreuses organisations de la société civile craignent que cette focalisation sur « l'économie verte » ne se fasse au détriment du nécessaire rééquilibrage du développement soutenable en faveur des aspects sociaux et environnementaux du développement.

On assiste ainsi à l'érosion des biodiversités qui, de propriétés collectives provenant de pays, de communautés qui les emploient tout en les préservant, devient « la » biodiversité « globale » qui serait gérée au plan mondial. Cette « globalisation » renvoie au nouveau rôle de matière première qui est attribuée à la biodiversité par les firmes transnationales dans le cadre des droits de propriété intellectuelle (DPI). La biodiversité, de propriété collective devient la propriété de quelques-uns et sa valeur devient fonction de son exploitation commerciale. Cette privatisation, qui mène à la monoculture et à la biopiraterie et ainsi à la destruction des écosystèmes diversifiés, à l'accaparement des terres, porte atteinte aux droits des nations et des communautés - pourtant inscrits dans la [Convention sur la diversité biologique](#) [8].

Historiquement, on assiste au remplacement d'un modèle de production qui, en prenant soin de l'humus stockait le carbone dans les sols, par un modèle industriel qui décuple les émissions de carbone. Les forêts déjà attaquées par les plantations industrielles pour l'industrie papetière, l'huile etc le sont maintenant par le marché des crédits carbone. Le marché du carbone est basé sur le même présupposé que celui de « gestion de la biodiversité globale » : un système unique mondial capable de réguler et contrôler toutes les émissions de gaz à effet de serre et qui serait géré par les acteurs mêmes qui ont causé la crise climatique.

Le GIEC considère que la séquestration du carbone dans le sol offre des possibilités d'atténuation du changement climatique. Divers mécanismes sont proposés ou à l'étude (MDP/CDM - Mécanismes de développement propre), par lesquels les pays industrialisés et les transnationales peuvent atteindre leurs engagements de réduction des émissions tout en continuant à émettre des gaz à effet de serre, par le financement de projets MDP notamment dans les pays du Sud. Ainsi le mécanisme REDD (Réduction dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) donne la possibilité d'acheter une réduction en « préservant les forêts ». Mais remplacer des forêts naturelles par des plantations industrielles en monoculture accentue l'érosion de la biodiversité. De plus les paysannes et les populations autochtones sont expulsés de leur territoires et privés de moyens d'existence. Le mécanisme REDD+ menace aussi les terres agricoles.

Des programmes dans le cadre du TEEBS (Etude de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité) prévoient des "services écosystémiques" qui pourraient faire l'objet d'échanges comme les crédits carbone. D'autres technologies sont à l'étude comme la "biologie synthétique" (combinaison de substances chimiques pour créer un nouvel organisme, tel qu'une bactérie) sans aucun contrôle citoyen ni étude d'impact sur l'environnement. A terme, tous ces mécanismes entreront dans un marché spéculatif.

Les femmes sont particulièrement concernées par ces problèmes soulevés par la définition de cette « économie verte ». Actuellement elles sont majoritaires dans la **gestion communautaire des ressources** (biodiversité, eau, énergie...), de l'agriculture durable au Sud. Dans beaucoup de pays, les femmes produisent pratiquement 80 % de la nourriture mais ne possèdent que 1 % des terres. Les droits d'usage des femmes sur les terres communautaires et les ressources publiques pour la nourriture, le combustible, l'eau et autres ressources nécessaires doivent être sécurisés afin d'éviter que les femmes rurales et autochtones ne soient déplacées et marginalisées par des politiques foncières gouvernementales et des entreprises spéculatives.

Le respect des territoires autochtones et des systèmes de gouvernance communautaires sont un puissant

moyen de conservation des biens communs tels les forêts et autres écosystèmes. Le rôle des femmes dans ces systèmes doit être respecté et renforcé. Les mouvements populaires, où les femmes sont très présentes, qui visent à recouvrer la diversité de la production, doivent être soutenus [9]. Les évolutions en faveur de l'égalité femmes-hommes au niveau communautaire sont un important facteur de progrès social et doivent être soutenus.

D'une manière générale, la discussion sur « l'économie verte » doit intégrer les éléments suivants :

- Toute réflexion sur la nature, l'organisation et la finalité de l'économie doit prendre en compte le fait que le travail humain productif est rendu possible par l'existence du travail domestique, travail ménager et de care, assumé très majoritairement « à titre gracieux » par les femmes dans toutes les sociétés du monde. Toute définition de l'économie qui oublie cette structure d'exploitation ancienne sera vouée à répéter les injustices actuelles [10].

Parallèlement, à tous les échelons de gouvernance, la prise de décision macroéconomique est assurée quasi exclusivement par des hommes. Ainsi, les 27 gouverneurs des banques centrales des Etats membres de l'Union européenne sont des hommes. Les organes décisionnels clés au sein de ces organisations comprennent 83% d'hommes et 17% de femmes.

L'élaboration de politiques publiques visant à faire disparaître ces déséquilibres de genre dans la structure même de l'économie est une priorité.

- Le système économique et financier actuel est basé sur des situations d'endettements qui font peser sur les plus pauvres un poids rendant impossible le développement humain. Les mécanismes de désendettement et annulations de dettes doivent prendre en compte les responsabilités et les contraintes des femmes.

- Il faut arrêter le processus de marchandisation et de privatisation des **biens communs, et instaurer des systèmes de contrôle démocratique de toutes** les productions matérielles et culturelles, en y intégrant une participation égalitaire des femmes et des hommes [11] : l'agriculture, les terres collectives, l'eau, la biodiversité et les semences, l'accès et le contrôle des biens et services communs environnementaux, sociaux (éducation, santé...), économiques et culturels ...**Le corps des femmes** se trouve lui-même de plus en plus marchandisé. La traite des êtres humains, devenu un marché aussi lucratif que les ventes d'armes ou la drogue, doit être combattue de façon effective et coordonnée.

Vingt ans après Rio, et devant les enseignements de la crise financière, la redéfinition du développement soutenable par les organisations de la société civile devrait affirmer clairement la **hiérarchie** des composantes du développement : la sphère du « développement économique » (et ses instruments privés et publics de régulation de la finance) doit être au service du développement humain et culturel. Plutôt que d'économie verte, il faudra donc parler d'une économie « soutenabl e », fondé sur la prise en compte de la dette écologique du Nord, l'annulation des dettes illégitimes et sur des mécanismes fiscaux et de redistribution équitable des richesses (salaires, crédit, facteurs de production etc.) intégrant l'objectif d'une égalité des femmes et des hommes. L'économie soutenable doit s'appuyer sur la diversité des modèles d'organisation économique, qui fait partie de la diversité socioculturelle, et de leurs articulations aux échelles de territoires, du niveau le plus local au niveau global, de la micro à la macroéconomie.

Quels modes de production et de consommations soutenables ?

Empreinte du mythe de la croissance économique illimitée, la pensée dominante du « développement durable » tend à continuer à utiliser le modèle du monde dessiné par le **capitalisme patriarcal**. Au lieu de reconstruire des cycles écologiques, celui-ci se concentre sur des difficultés technologiques. Au lieu de restituer l'activité humaine dans la régénération, il maintient les catégories de production et de consommation, et présente le "*consumérisme vert*" comme la panacée environnementale.

Ce modèle est inapte à tenir compte des **nombreux modes d'adaptation et de répartition des savoirs** et des rôles entre femmes et hommes (comme dans la gestion des ressources naturelles au Sud). Les femmes forment actuellement la majorité des personnes vivant avec moins de un dollar/jour dans les pays pauvres, et la majorité des personnes en situation de pauvreté, de précarité et en situation monoparentale

en Europe. Leur salaire est en moyenne inférieur de 20 % à celui des hommes et leurs retraites sont moindres. De ce fait, et en raison notamment d'une moindre mobilité, leur **empreinte écologique** est en moyenne inférieure à celle des hommes (comme l'a montré une étude en Suède). L'enjeu cependant n'est pas qu'elles bénéficient du « développement » et exercent leurs droits économiques et sociaux par le seul accès à la consommation et au pouvoir. L'enjeu se situe essentiellement dans un **changement des relations de rapport de force** et des modèles de consommation qui divisent les êtres humains et marginalisent les femmes.

De même que l'ensemble de la planète ne peut aspirer à vivre selon le modèle consumériste polluant, instauré par l'Occident depuis un demi siècle, l'objectif n'est pas que les femmes – ou les couches de population défavorisées – reproduisent le fonctionnement dominant construit sur des valeurs socialement considérées comme « masculines ». Il s'agit de rendre possible l'exercice des droits fondamentaux des femmes et de favoriser la **redistribution des tâches et responsabilités entre les sexes**, pour une plus grande justice et une émancipation personnelle et collective.

Actuellement les femmes sont majoritaires dans la **gestion communautaire des ressources** (biodiversité, eau, énergie...), de l'agriculture durable au Sud et dans **l'économie sociale et solidaire**. Ces activités seront un levier important de relocalisation des activités humaines, et de développement des activités fondées sur les énergies renouvelables décentralisées, à condition que les infrastructures et services collectifs liés à cette relocalisation prennent en compte les besoins spécifiques des femmes et une meilleure répartition des fonctions de *care*.

Travailler à l'objectif de l'égalité des femmes et des hommes participe d'une dynamique majeure pour faire évoluer les modes de vie dans un sens plus soutenable. En effet les **stéréotypes** sexistes dont l'éradication figure dans les engagements internationaux (Programme d'action de Pékin, Cedef, stratégie européenne d'égalité...) parce qu'ils contribuent à assigner les femmes et les hommes à des rôles sociaux indépendamment de leurs propres aspirations et potentiel constituent un des moteurs du consumérisme. En témoigne la publicité qui véhicule une vision matérialiste, de compétition et le plus souvent sexiste du modèle de développement et des rapports humains. L'injonction faite aux femmes de se centrer sur leur apparence physique, comme celle faite aux hommes de rechercher la puissance ou la vitesse, ont un impact sur la consommation de biens et de services non durables – comme sur la banalisation de la violence. C'est un des objectifs les plus difficiles à atteindre, et qui n'a pas fait l'objet jusqu'à présent de stratégies coordonnées et déterminées. Mais c'est un objectif déterminant dans la définition et la sensibilisation à un mode de vie et de consommation soutenable.

De la même façon, la définition d'une **parentalité équitable** aurait aussi un impact sur la consommation, l'articulation des temps de vie professionnels et familiaux, la mise en place d'infrastructures collectives, de gardes des enfants, etc. Actuellement les discours sur le « développement durable » en direction des « consommateurs » tendent à occulter la question du genre. Si l'augmentation du temps de travail domestique induit par une consommation plus équilibrée (cuisine de produits frais et de proximité, moindre utilisation d'équipements électroménagers énergivores, etc.) a lieu sans un rééquilibrage du partage des tâches entre femmes et hommes, et si, au Sud notamment, le développement d'agro-carburants, de monocultures et d'OGM et les programmes REDD entraînent la confiscation de leurs terres, des femmes se détourneront de ce « progrès vert » de façon tout à fait légitime [12].

Propositions

Gouvernance

- **Instaurer une parité femmes-hommes** dans tous les processus et instances de participation, de concertation et décision à tous les niveaux : local, national, sous-régional, international, y compris dans les nouvelles instances susceptibles d'être proposées et créés suite à Rio + 20
- Intégrer dans les discussions préparatoires et le Programme d'action de la Conférence Rio +20 le fait

d'**analyser et de nommer les obstacles** qui ont empêché la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes décidée il y a 20 ans par l'Agenda 21 de Rio. Une **analyse des échecs** dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et des grandes conventions de Rio notamment en matière macro-économique, devra apporter des explications à ces échecs dans une **perspective de genre**.

- **Faire de l'approche par les droits humains** l'épine dorsale de la définition de toutes les politiques et stratégies de développement soutenable. Toute décision publique ou d'entreprises privées devrait être précédée d'une analyse des impacts sur les droits humains intégrant l'égalité femmes-hommes - en lien avec les droits environnementaux. C'est avec cette grille de lecture que les mécanismes et les actions de développement doivent être évalués, comme notamment ceux visant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, le REDD +, les marchés d'émission carbone, les mécanismes de compensation, le développement agricole, la sécurité alimentaire, etc.

- **Harmoniser** les stratégies et outils d'ONU Femmes, Agenda 21, Programme d'action de Pékin, CEDEF au regard de la problématique « égalité hommes-femmes / équilibres écologiques » en intégrant également plus systématiquement les questions de conflits armés, paix et reconstruction traduites notamment par les résolutions des Nations unies sur la participation des femmes (résolution 1325)...

L'éradication des discriminations envers les femmes auxquels les Etats se sont engagés en signant la CEDEF constitue un enjeu central de cette mise en cohérence, dans les domaines essentiels de l'accès à la terre, notamment communautaire et au foncier, de droits de propriété, de l'accès au crédit, à la formation, aux technologies notamment les TIC, à des conseils juridiques, et de garantie des droits sexuels et de la procréation...

- Prendre en compte dans la **mise en cohérence des trois conventions de Rio** (climat, biodiversité, désertification - et de la déclaration sur les forêts) et de leurs plans nationaux et régionaux de mise en oeuvre. En particulier la Convention sur les changements climatiques CCNUCC (seule convention de Rio qui n'intègre pas cette dimension) [13] doit définir un plan d'action genre.

Sociétés civiles

- Mettre en place au niveau des Nations unies comme aux niveaux nationaux des stratégie et des appuis pour **aider les « neuf groupes majeurs » de la société civile à se décloisonner** et prendre en compte les organisations de femmes comme actrices transversales à tous ces groupes majeurs.

- Les mouvements de femmes ont, au moment de Rio, été porteurs de réflexion et de revendications dans le domaine du **désarmement comme dans celui de la sortie de l'énergie nucléaire** (suppression des subventions, démantèlement, décontaminations...) : ces objectifs essentiels qui conditionnent la vie des générations futures doivent être intégrés dans les discussions sur les modalités d'une économie soutenable.

- Ces mouvements ont également affirmé l'importance de **garantir le principe de précaution et celui du « pollueur-payeur »** : une Convention internationale sur la responsabilité des entreprises devrait être élaborée, intégrant la responsabilité en matière d'atteintes aux droits des femmes et à la santé environnementale.

- Mieux valoriser et soutenir les organisations de femmes au Sud comme au Nord. La **participation** de groupes de femmes consultatifs régionaux de la société civile doit être élargie et s'ouvrir à une **intersectionnalité** des mouvements (diversité culturelle, de classe sociale, inter-générationnel) etc. Les organisations et réseaux émergents sur le genre et le développement soutenable doivent être encouragés.

- Prendre en compte et soutenir les initiatives des femmes dans **l'économie sociale et solidaire** au Sud et au Nord et rendre prioritaire **l'agro-écologie dans le cadre du respect de la souveraineté alimentaire** et du développement des circuits courts.

Méthodologies de mise en œuvre

- Intégrer de façon participative une dimension de genre dans les Agendas 21 nationaux et territoriaux comme les plans climats, avec des **indicateurs d'impact et d'évaluation sexo-spécifiques**. Cela suppose de former tous les acteurs impliqués à cette approche.
- Rendre obligatoire les **budgets nationaux (et locaux) sensibles au genre** avec des croisements entre les indicateurs sexo-spécifiques et de « développement durable ».
- **Intégrer** dans l'analyse et la décision économiques **la question du travail domestique** et du soin aux autres et à la planète (*care*), de leur redistribution et articulation avec la sphère dite productive ; ainsi que celle du **travail informel** assuré majoritairement par les femmes et de son passage vers des métiers plus formalisés en général et en particulier dans le cadre des métiers dits « verts ».
- Intégrer les **nouveaux indicateurs de richesse** et de développement qui prennent en compte ce travail domestique et de care sous toutes ses formes monétaires ou non monétaires.
- Instaurer une **parité** dans l'accès à la formation et aux nouveaux **emplois dit « verts »** (qui doivent être définis et analysés à l'aune de leur réelle utilité et impact écologique et social), notamment ceux à forte composante technologique ainsi que ceux concernant les énergies renouvelables, l'eau et l'assainissement ; encourager la **masculinisation des métiers sociaux et de care**.
- Intégrer dans la réflexion sur la **transition** vers le développement soutenable le débat en cours et les propositions de redéfinition des rôles sociaux de sexe, de la parentalité, des temps de vie, des partages des tâches entre femmes et hommes, de la prise en charge des dépendances...
- Intégrer l'égalité femmes-hommes et la diminution des violences contre les femmes comme des indicateurs majeurs des nouveaux **indices de richesse et de bien-être**.

Aspects transversaux

- Placer au coeur de la redéfinition du mode de développement soutenable les politiques de **prévention et de sanction des discriminations et des violences contre les femmes** (et les enfants, notamment les filles). Parmi ces violences dont certaines sont en augmentation figurent les viols, l'utilisation de technologies médicales pour empêcher la naissances des filles, les mutilations sexuelles, les mariages et les grossesses précoces ...
 - Articuler les objectifs et les plans d'action concernant l'évolution des modes de vie et de consommation, qui vont être déterminants pour définir cette transition, avec les engagements **d'éradication des stéréotypes de genre**, notamment dans la publicité et les medias.
 - **L'éducation non sexiste** est une des clés du développement soutenable : les adultes et les enfants dès leur plus jeune âge doivent être formés à identifier et débusquer les stéréotypes sexistes porteurs de violences et limitant le potentiel humain. L'éducation relative à l'environnement et vers un développement durable devrait intégrer cette notion et sa traduction concrète dans les pratiques et outils éducatifs.
-
-

Groupe de contact Genre & développement soutenable, France

Ce document de position émane du **Groupe de contact Genre & développement soutenable**, actuellement composé des associations suivantes :

Adéquations, Association Femmes et développement (AFED), Aster-International, ATTAC (commission genre et mondialisation), Coordination Française pour le Lobby européen des Femmes (CLEF), Collectif 13-MMF, EluEs contre les violences faites aux femmes (EVFF), Enda Europe, Fondation pour les Femmes africaines (FFA), Genre en Action, Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFP), Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté-France, Planning Familial, Rapsode Production, Réseau Féministe « Ruptures », L'Université Nomade, Université Européenne Populaire, Women in Europe for a Common Future (WECF), et des personnes à titre individuel.

Le Groupe de contact Genre & développement soutenable reste ouvert, ainsi que le document de position, qui continue à évoluer et pourra être complété d'annexes thématiques.

• Comité d'animation du Groupe de contact Genre & développement soutenable

Yveline Nicolas, Adéquations ; Marie-Dominique de Suremain, Enda Europe ; Solange Goma, Fondation pour les femmes africaines ; Françoise Kiéfé, Marche mondiale des femmes France ; Céline Ostyn, L'Université Nomade ; Monique Dental, Réseau féministe « Ruptures » ; Anne Barre, WECF France

• Contact pour le Collectif français Rio + 20

Monique Dental, Réseau féministe « Ruptures » : [Mail](#)

• Contacts pour le Groupe Majeur Femmes auprès des Nations unies

Yveline Nicolas, Adéquations, [Mail](#) ; Renée Gérard (CLEF), [Mail](#) ou [Mail](#) ; Solange Goma et Céline Ostyn , Réseau Universités Nomades, [Mail](#)

• Coordination de l'élaboration des positions

Yveline Nicolas, Adéquations, [Mail](#)

Annexe / Engagements internationaux et de la société civile concernant le genre et le développement durable

- DUDH, 1948
- Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes, 1979 [[14](#)]
- Protocole international sur les Droits économiques, sociaux et culturels [[15](#)]
- Agenda 21 de Rio, 1992 ; chapitre 24 « Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable ».
- Conventions internationales sur la biodiversité, sur la désertification : prévoient un aspect de genre
- Programme d'action de la conférence internationale sur les droits humains, Vienne, 1993
- Programme d'action de la conférence sur la population et le développement, Le Caire, 1994
- Programme d'action de la conférence internationale de Pékin sur le statut des femmes, 1995
- Conventions de l'OIT
- Objectif du millénaire pour le développement, 2000
- Programme d'action du Sommet mondial du développement durable, 2002
- Nombreux rapports officiels des Nations unies (PNUD, FAO, OM etc.) : « genre et climat », « genre et sécurité alimentaire », « genre et agrocarburants », etc.

Société civile [[16](#)]

- Agenda 21 des femmes pour une planète en paix et en bonne santé, 1992
- Femmes pour la qualité de la vie « Femmes pour la qualité de la vie ; Pour une approche féministe du développement durable" , 2002
- Le Sommet mondial du développement durable vu du côté des femmes, 2002 (Femmes & Changement)

- Cahier des revendications mondiales de la Marche mondiale des femmes « Contre la pauvreté et pour le partage des richesses », 1998, revues en 2001
- Forum social mondial, lettre des organisations de femmes, Dakar 2011 ; Déclaration de l'Assemblée des femmes, FSM 2009, Belem ; déclaration du forum des luttes féministes africaines, Kaolack 2011
- Position de femmes et organisations sur le système REDD [17]

Bibliographie

- *Femmes économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, coordonné par Laurent Fraisse, Isabelle Guérin et Madeleine Hersent, éditions ERES, 2001
- *De gré ou de force - Les femmes dans la mondialisation* - Jules Falquet, La Dispute, 2007
- *Genre et développement. Les acteurs et actrices des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent et échangent sur leurs pratiques*. CRDTM (coord. par), Actes du colloque régional des 30 et 31 mars 2007 à Lille, L'Harmattan, 2008
- *Genre et développement*, H. Guétat (dir.), Presses universitaires du Mirail, 2006
- *Regards de femmes sur la globalisation* ; Jeanne Bisilliat, AFED, L'Harmattan, 2003
- *Genre et économie, un premier éclairage* ; Jeanne Bisilliat, Christine Verschuur (dir.), L'Harmattan, 2001
- *Ecologie : quand les femmes comptent* ; coord. J France Falquet, contribution : Solange Goma, Céline Ostyn, Fatou Sow, Marie-Dominique de Suremain Ed.L'Harmattan - Collection Femmes & Changements-2002

P.-S.

A voir aussi sur le site Adéquations :

- Tous les articles sur le thème [Egalité femmes hommes et gouvernance du développement durable](#)

Notes

[1] Le « genre » est ici défini comme « les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes » (Conseil de l'Europe). « L'approche de genre promeut des droits formels et réels égaux pour les femmes et les hommes, l'amélioration de l'accès aux espaces d'expression et de pouvoir, au capital humain incorporé (santé, éducation) et aux facteurs de production. L'approche genre comprend aussi la prévention et la répression des violences fondées sur le sexe, un partage équitable des ressources et des responsabilités, ainsi qu'un développement humain plus complet et durable pour tous et toutes » (Document d'orientation stratégique Genre et développement », MAEE).

[2] Les femmes constituent 70 % des 1,2 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar/jour

[3] Cf. en annexe des positions d'organisations de femmes et féministes

[4] Ainsi, l'indice IDISSA (Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique) de l'UNECA (la CEA) qui suit l'état d'avancement des instruments internationaux dans les pays.

[5] Au niveau du comité d'organisation de Rio + 20 aux Nations unies, un comité de pilotage des femmes, est composé notamment de : Réseau international sur le genre et l'énergie durable ENERGIA, UICN section genre, GFC Global Forest Coalition, VAM Voices of African Mothers (ACCRA), WEDO Women Environment Development Organisation, WECF Women in Europe for a Common Future, WOCAN Women Organizing for Change in Agriculture and NRM,, etc.

[6] De 1996 à 2010 (Cancun), on est passé de 20 à 30 % de femmes dans les délégations des pays négociateurs. Les femmes cheffes de délégations forment 12 à 15 %. Quatre événements parallèles sur 250 ont été organisés par les femmes à Copenhague et 6 sur 200 à Cancun (chiffres WEDO).

[7] « Race » pour les anglo-saxons

[8] Articles 3 et 4.

[9] comme le SEED Satyagraha en Inde qui défend les "droits intellectuels communs" des communautés rurales et les banques de semences (Navdanya) ou en France le mouvement pour ressemer la biodiversité (avec le Réseau Semences Paysannes et les Maisons de la Semence) en la campagne Semillas de la Dignidad en Amérique du Sud.

[10] Les Nations unies ont ainsi estimé que ce travail gratuit des femmes représente à peu près 50 % du PIB mondial (11 000 milliards de dollars / an), et que les femmes assument les trois quarts de l'ensemble des heures de travail mondiales. En revanche, elles ne consacrent qu'un tiers de leur temps au travail rémunéré. La proportion est inverse pour les hommes.

[11] En tenant compte du fait que dans certains pays les femmes produisent jusqu'à 80 % de l'alimentation, tout en ne possédant que moins de 2 % des terres à l'échelle mondiale.

[12] En Europe les femmes consacrent, en moyenne, 3 h 50 par jour aux tâches domestiques (soins des enfants et des adultes compris) contre 2 heures pour les hommes. En Afrique, en milieu rural, les femmes travaillent fréquemment 16 heures par jour contre 8 heures pour les hommes.

[13] Ressources et actions Genre & changement climatique : [>>>>>](#).

[14] Textes de la CEDEF, Plate-forme de Pékin, etc. : [>>>>>](#).

[15] Centre de ressources sur DESC et genre : [>>>>>](#).

[16] La plupart de ces textes peuvent être consultés à partir d'[ici](#) ou d'[ici](#) ; Forum social mondial : voir [ici](#).

[17] Voir [ici](#).